



15ème législature

Question N° : 7837	De Mme Marie-Noëlle Battistel (Nouvelle Gauche - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Accès aux soins en orthophonie	Analyse > Accès aux soins en orthophonie.
Question publiée au JO le : 24/04/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'accès aux soins en orthophonie. Les orthophonistes dénoncent une érosion de l'offre de soins dans les établissements de santé, du fait d'un manque d'attractivité des postes. Un tiers des postes sont actuellement vacants. Les patients, quelle que soit la gravité de leur situation, n'ont souvent plus accès aux soins pour des difficultés de langage ou de déglutition dans les établissements de santé. Le secteur libéral est alors sollicité mais ne peut pas répondre à cette demande nouvelle, étant déjà confronté à une forte demande de soins « de ville ». Dans ce contexte de surcharge de travail, la prévention n'est plus assurée et les étudiants ne trouvent plus de terrains de stages. Les orthophonistes souhaiteraient donc engager un dialogue avec le son ministère afin de dégager des solutions pour redonner de l'attractivité au métier d'orthophoniste en établissement de santé. Elle lui demande en conséquence les mesures que le Gouvernement entend prendre pour apporter des réponses aux orthophonistes et améliorer ainsi l'accès aux soins en orthophonie.